

Postulat Julien Eggenberger et consorts – Faciliter la poursuite des études pour les étudiant-e-s avec statut de réfugié et leur accès aux Hautes écoles

Texte déposé

L'actualité internationale met en lumière la situation des requérants d'asile et des réfugiés et de l'aide qui doit leur être apportée. Aujourd'hui, notre pays accueille déjà de nombreux migrants dont une partie obtient un statut durable de résident. Des résidents à qui il s'agit de permettre de s'intégrer et de donner les moyens de vivre de manière autonome. Certains de ces réfugiés ont un diplôme universitaire ou étudiaient dans leurs pays d'origine. Or, confrontés à des obstacles administratifs et linguistiques souvent insurmontables, ils n'ont que très rarement accès aux hautes écoles de Suisse, en particulier lorsqu'il s'agit de terminer un cursus. Les nombreuses exigences à remplir avant de pouvoir intégrer une haute école les empêchent d'accéder ou de poursuivre une formation pourtant nécessaire à leur intégration. En effet, rares sont les réfugié-e-s qui disposent immédiatement des preuves nécessaires à leur admission (par exemple, l'original d'un diplôme) ou qui parviennent à démontrer l'équivalence de leur diplôme ou maturité. Ils peinent aussi à atteindre le niveau linguistique requis, les cours de langues adéquats pouvant être chers et peu accessibles. L'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS) reste peu adapté à leurs besoins dans la mesure où ils doivent, dans des conditions déjà difficiles, maîtriser un nombre de connaissances sans pertinence pour la poursuite de leurs études.

Les projets d'accompagnement des réfugiés initiés dans les universités de Genève (Programme « Horizons académiques »), de Bâle et à l'ETHZ attestent d'un besoin. L'Université de Lausanne a déjà traité quelques situations au cas par cas. Des mesures sont possibles pour renforcer l'accès des réfugiés aux hautes écoles. A cette fin, il faut à la fois développer un programme de mise à niveau linguistique spécifique aux hautes écoles et un accompagnement, par exemple par mentorat.

La possibilité de commencer ou de terminer des études et donc d'obtenir un titre reconnu permet de s'intégrer plus facilement et de vivre de manière autonome. La société a donc tout à gagner à prendre des mesures dans ce sens.

Les soussigné-e-s demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier les mesures nécessaires permettant d'étoffer les possibilités existant à l'UNIL et de les élargir aux autres hautes écoles vaudoises avec l'objectif de proposer un programme d'accompagnement permettant aux réfugié-e-s de commencer ou de continuer une formation.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Julien Eggenberger
et 25 cosignataires*

Développement

M. Julien Eggenberger (SOC) : — Aujourd'hui, notre pays accueille déjà de nombreux migrants, dont certains obtiennent un statut durable de résident. Il faut alors permettre à ces résidents de s'intégrer et leur donner les moyens de vivre de manière autonome. Certains de ces réfugiés ont un diplôme universitaire ou étudiaient dans leur pays d'origine. Or, confrontés à des obstacles administratifs et linguistiques souvent insurmontables, ils n'ont que très rarement accès aux Hautes écoles de Suisse. C'est en particulier le cas lorsqu'il s'agit de terminer un cursus. Les nombreuses exigences à remplir avant de pouvoir intégrer une Haute école les empêchent parfois d'y accéder ou de poursuivre une formation pourtant nécessaire à leur intégration. La possibilité de commencer ou de terminer des études et donc d'obtenir un titre reconnu permet ensuite de s'intégrer plus facilement et de vivre de manière autonome. La société a donc tout à gagner à prendre des mesures en ce sens.

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier les mesures nécessaires permettant d'étoffer les possibilités existant déjà à l'Université de Lausanne. Il devrait élargir son étude aux autres Hautes

écoles vaudoises, avec pour objectif de proposer un programme d'accompagnement permettant aux réfugiées et réfugiés de commencer ou de continuer une formation. Il ne s'agit d'aucun passe-droit ou privilège, mais simplement de prendre en compte la réalité : les personnes ayant le statut de réfugié resteront ici. Notre intérêt est d'éviter que ces personnes formées émargent à l'aide sociale durant de longues années.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.